

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02348 Numéro SIREN : 828 156 018 Nom ou dénomination : 2SJT TAXI

Ce dépôt a été enregistré le 08/10/2018 sous le numéro de dépôt 20232

Formulaire obligatoire (article 223 du Code général des impôts)		DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065-SD 2017	
					
IMPOT SUR LES SOCIETES					
01012017		31122017		X	
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
Monsieur SASU 2SJT TAXI			M. LEE CLEMENT ADER		
SIRET 8281560180001			93290 TREMBLAY EN FRANCE		
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art. 123 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
Activités exercées					
Si vous avez changé d'activité, cochez la case					
1 Résultat fiscal					
Bénéfice imposable à 33 1/3%		5 192		Bénéfice imposable à 15%	
Déficit					
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
PV exonérées (art. 123 quinquies)					
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines	
Entreprises nouvelles, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :					
dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					
Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0.2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour redéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT					
Tél:			Tél:		
N° d'agrément du CGA			Date:		
Tél:			Qualité et nom du signataire:		
			Signature		
MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES					
QUADRATUS Informatique					

Formulaire obligatoire (article 223 du Code général des impôts)		IMPOT SUR LES SOCIETES		N° 2065 bis-SD 2017				
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065								
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres	b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d			
Montant des distributions		e						
autres que celles visées en (a),		f						
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)		g						
		h						
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j			
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)			
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigne col. 5 à 8 : à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
		Montant des sommes versées :						
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	à titre de frais de représentation de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
				ndemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	
1		2	3	4	5	6	7	8
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
				MVLT imputée sur les PV de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice				
				MVLT restant à reporter				



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise Monsieur SASU 2SJT TAXI

ANNÉE _____ ou exercice

du 01012017

Adresse 7 ALLEE CLEMENT ADER 93290 TREMBLAY EN FRANCE

au 31122017

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES v. notice ❶									
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE				
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements v. notice ❷	DÉPENSES ET CHARGES DIFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
Montant des rémunérations de toute nature v. notice ❸	Montant des indemnités et allocations diverses v. notice ❹	Valeur des avantages en nature v. notice ❺	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel v. notice ❻	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux immeubles et autres biens v. notice ❶	aux immeubles non affectés à l'exploitation v. notice ❷		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 50 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge est normale		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE v. notice ❶			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ❷	
- de l'exercice (total col.9 + total col.10) ❸		- de l'exercice ❹	
- de l'exercice précédent ❺		- de l'exercice précédent ❻	
Nom et qualité du signataire		A <u>TREMBLAY EN FRANCE</u>	
		Signature.	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2017

Formulaire obligatoire (art. 302, Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise

Monsieur SASU 2SJT TAXI

Néant

*

Adresse de l'entreprise

7 ALLEE CLEMENT ADER

93000 TREMBLAY EN FRANCE

Numéro SIRET *

82815601800016

Durée de l'exercice en nombre de mois *

12

Durée de l'exercice précédent *

		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
		2017		2016		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net		
		1	2	4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010	012			
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030			
	Immobilisations financières * (1)	040	042			
	Total I (5)	044	048			
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
		Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	
Autres * (3)			072	074	2 651	
Valeurs mobilières de placement		080	082			
Disponibilités		084	086	6 375		
Charges constatées d'avance *		092	094			
Total II		096	098	9 026		
Total général (I+II)		110	112	9 026		
PASSIF						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	100			
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126	10			
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132			
	Report à nouveau	134	3 256			
	Résultat de l'exercice	136	4 413			
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142	7 779			
	Provisions pour risques et charges	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	1 247			
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176	1 247			
Total général (I + II + III)		180	9 026			
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Dossier N° 120005 en Euros.

Attestation des comptes

01/10/2017

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2017

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise

Monsieur SASU 2SJT TAXI

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice clos le

01/07/2017

Exercice N-1 clos le

31/12/2016

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Réintégrations

Déductions

Déficits

Ventes de marchandises *

Production vendue

Production stockée *

Production immobilisée *

Subventions d'exploitation reçues

Autres produits

Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)

Variation de stock (marchandises) *

Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)

Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *

Autres charges externes *

Impôts, taxes et versements assimilés

Rémunérations du personnel *

Charges sociales (cf. renvoi 380)

Dotations aux amortissements *

Dotations aux provisions

Autres charges

Total des charges d'exploitation (II)

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers

Produits exceptionnels

Charges financières

Charges exceptionnelles

Impôts sur les bénéfices *

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

B - RÉSULTAT FISCAL

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *

Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles

Provisions non déductibles *

Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)

Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés

Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option

Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

Entreprise nouvelle

Reprise d'entreprises en difficulté

Divers

Zone franche urbaine

Jeune entreprise innovante

Investissements outre-mer

"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)

Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS

209

210

215

214

217

218

222

224

226

230

232

234

236

238

240

242

243

244

250

252

254

256

259

260

262

264

270

280

290

294

300

306

310

312

316

318

322

324

330

247

248

249

251

998

999

997

986

987

981

989

345

344

655

127

991

346

1381

19901

342

350

352

356

370

354

360

372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 120005 en Euros.

Attestation des comptes

120005

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise :

31/12/2017

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Total des réintégrations diverses[illegible]**Total des déductions diverses**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Monsieur SASU 230T TAXI

Néant ☒ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406	
	Autres	410		412		414		416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426	
	Constructions	430		432		434		436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456	
	Matériel de transport	460		462		464		466	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476	
Immobilisations financières		480		482		484		486	
TOTAL		490		492		494		496	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1		2		3		4		5	
	6		7		8		9		10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme ⑤	Long terme				
						19 %	5 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591			
TOTAL					596	585	597	599		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.
(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 120005 en Euros.

Attestation des comptes

Page 1 sur 1

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CREDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Monsieur SASU 2333T TAXI

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 622 du tableau 2033D		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement acquis (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées des entreprises au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter du CGI de l'exercice	129	
---	-----	--

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. 23113-1 et 23211 du Code des Transports)	800	☐
--	-----	--------------------------

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	81	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	80	
N° du centre de gestion agréé	88	
Montant de la TVA collectée	74	3 898
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	78	6 549
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	99	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	98	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	97	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : Monsieur SASU 2SJT TAXI

31/12/2017

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Monsieur SASU 2SJT TAXI		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01012017		et clos le : 31122017	
Durée en nombre de mois		1 2	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises		08	
Production vendue - Biens		09	
Production vendue - Services		41	
Production stockée		11	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		43	
Subventions d'exploitation reçues		13	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun		15	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		0	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		18	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		19	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		43	
TOTAL		44	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douanes compris)		21	
Variation de stock (marchandises)		22	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)		23	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		45	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances		25	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		46	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		28	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		48	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		50	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.		13	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		15	
TOTAL 2		52	
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 - TOTAL 2	
		12	
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)		17	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
Mono-etablissement au sens de la CVAE		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Période de référence		du 024 au 00	
Date de cessation		06	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel * :		79	
dont apprentis		057	
dont handicapés		51	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		061	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.
Dossier N° 120005 en Euros. Attestation des comptes

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1

(1) Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122017

N° SIRET

5601800016

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Monsieur SASU 2SJT TAXI

ADRESSE (voie)

7 ALLEE CLEMENT ADER

CODE POSTAL

93290

VILLE

TREMBLAY EN FRANCE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

N° de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

PAYS

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

N° de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

PAYS

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

N° de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

PAYS

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

N° de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

PAYS

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénoms

Nom marital

% de détention

N° de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

PAYS

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

PAYS

Titre (2)

Nom patronymique

Prénoms

Nom marital

% de détention

N° de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

PAYS

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

PAYS

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, indiquer le numéro de chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET

5 6 0 1 8 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Monsieur SASU 2SJT TAXI

ADRESSE (voie)

7 ALLEE CLEMENT ADER

CODE POSTAL

93290

VILLE

TREMBLAY EN FRANCE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)			le détention
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)			le détention
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)			le détention
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)			le détention
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)			le détention
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)			le détention
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)			le détention
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, indiquer le nombre de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Monsieur SASU 2SJT TAXI
93290 TREMBLAY EN FRANCE

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	
COMPTES D'ACTIF	
COMPTES DE PASSIF	

SASU 2SJT TAXI
Société à Actions Simplifiée
Capital social : 100 euros
Siège social : 7 allée Clément Ader 93290 Tremblay en France
Siren : 828 156 018

Monsieur le Greffier
Greffes du Tribunal de Commerce

1 - 13 rue Michel de l'Hospital
93008 Bobigny Cedex

RECOMMANDE avec AR

COMPTES ANNUELS - Exercice clos le 31 décembre 2017

Monsieur le Greffier,

Pour satisfaire aux dispositions légales et réglementaires, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt au Greffe, et concernant la société sous référence, les documents suivants en **double exemplaires**, à savoir :

- procès-verbal de l'assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) pour l'exercice clos le 31 décembre 2017
- Le rapport de gestion présenté à l'assemblée d'approbation des comptes dudit exercice
- La proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution votée.

Le coût de ce dépôt est joint à la présente, par un chèque bancaire de **45,48 €**.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, nos salutations distinguées.

M. LUSILU Ntambu Chrispin
Président

SASU 2SJT TAXI
Société à Actions Simplifiée
Capital social : 100 euros
Siège social : 7 allée Clément Ader 93290 Tremblay en France
Siren : 828 156 018

**RAPPORT DE GESTION
DE LA PRÉSIDENTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 19 JUIN 2018**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2017, l'activité de la Société a été la suivante :

Développement de l'activité.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} Janvier 2018 sont les suivants :

Poursuite de l'activité.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 décembre 2017, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 38 984 euros contre 21 831 euros lors de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 33 792 euros contre 18 807 euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 5 192 euros contre 1 343 euros lors de l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- de l'impôt sur les sociétés de 779 euros

L'exercice clos le 31 Décembre 2017 se traduit par un bénéfice de 4 413 Euros.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 4 413 Euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	4 413 Euros
Dividendes	4 413 Euros
Total réparti	4 413 Euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 3 367 Euros.

- Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global nul et qui n'ont donné lieu à aucune imposition.

- Rémunération du Président

Nous vous proposons aussi de bien vouloir fixer la rémunération du Président.

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

M. LUSILU Ntambu Chrispin
Président

SASU 2SJT TAXI
Société à Actions Simplifiée
Capital social : 100 euros
Siège social : 7 allée Clément Ader 93290 Tremblay en France
Siren : 828 156 018

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 19 JUIN 2018**

L'an deux mille dix huit,

Le 19/06,

A 15h00,

L'associé de 2SJT TAXI, par actions simplifiée au capital de 100 €, divisé en 100 actions de 1 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 7 Allée Clément Ader 93290 Tremblay en France, sur convocation de la présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

➤ **M. LUSILU Ntambu Chrispin**

100 Actions

Seul associé de la Société et représentant en tant que tel la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur **M. Lusilu Ntambu Chrispin**.

Le président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

SASU 2SJT TAXI

Société à Actions Simplifiée

Capital social : 100 euros

Siège social : 7 allée Clément Ader 93290 Tremblay en France

Siren : 828 156 018

**RAPPORT SPÉCIAL
DE LA PRÉSIDENCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 19 JUIN 2018**

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

M. LUSILU Ntambu Chrispin
Président

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la présidence,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus à la présidence,
- Rémunération du Président,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017
- le rapport de gestion établi par la présidence,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la présidence.

Puis, le président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et annexe, arrêtés le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le bénéfice de 4 413 euros de l'exercice de la manière suivante :

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	4 413 Euros
Dividendes	4 413 Euros
Total réparti	4 413 Euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 3 367 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que le président, Monsieur **M. Lusilu Ntambu Chrispin**, ne percevra aucune rémunération durant l'année 2018.

Il pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

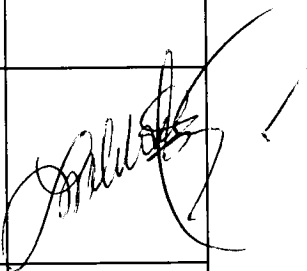
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

M. LUSILU Ntambu Chrispin
Président

SASU 2SJT TAXI
Société à Actions Simplifiée
Capital social : 100 euros
Siège social : 7 allée Clément Ader 93290 Tremblay en France
Siren : 828 156 018

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2018
FEUILLE DE PRÉSENCE

No. d'ordre	Nom Adresse	Nombre De Parts	Nombre de Voix	Signature
1)	Monsieur M. Lusilu Ntambu Chrispin 7 Allée Clément Ader, 93200 Tremblay en France	100	100	

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés pouvoirs, arrêtée à un associé présent ou représenté possédant 100 parts.

M. LUSILU Ntambu Chrispin
Président